

**Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le **jeudi 28 août 2014 à 20 heures**, à la Maison communale

*Objet :*

~  
**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26.06.2014**
- 2. Avis sur le compte 2013 de la Fabrique d'Eglise de Fontenoille**
- 3. Sinistre Croix de Justice de Martué - Paiement de la facture de restauration**
- 4. Vente de bois d'automne 2014 – Exercice 2015 - Fixation des conditions de vente**
- 5. Académie de Musique de Bouillon – Octroi subvention prise en charge rémunération professeur de musique implantation de Muno, pour l'année scolaire 2013-2014**
- 6. Travaux de modernisation de l'école de Lacuisine – Diverses décisions**
- 7. Fournitures mobilier scolaire école de Lacuisine - Approbation des conditions et du mode de passation du marché – Prise d'acte**
- 8. Convention d'occupation précaire du « Moulin Marron » pour mise à la disposition de la Maison des Jeunes de Chiny-Florenville**
- 9. Maintenance des locaux du service travaux à la suite de dégâts des eaux - Décisions**

**10. Communication : A la demande du groupe TSV :**

A) Salle de village de Fontenoille

B) Marquage de la place Albert 1<sup>er</sup> à Florenville

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore

